

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ
RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT**

Le seizième jour du mois de février deux mille-vingt-trois se tenait, à 19h00, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

SONT PRÉSENTS :

Mme Sylvie Coulombe, présidente et représentante de Saint-Thomas-Didyme
M. Vincent Beckert, représentant de Girardville
Mme Martine Verville, représentante de Saint-Edmond-les-Plaines
M. Dave Plourde, représentant d'Albanel
M. Jean Morency, représentant de la Ville de Normandin

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Mme Nadia Genest, secrétaire-trésorière
M. Jerry Piquette, directeur général par Intérim

1.- Ouverture de la séance

Madame Sylvie Coulombe souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes-ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

21-02-2023

Il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

3.3) Résolution – Adjudication

3.4) Vente – Véhicule autopompe

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 26 janvier 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

22-02-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2023.

2.3) Suivi au procès-verbal

Aucun

2.4) Déclaration des conflits d'intérêts

M. Dave Plourde mentionne qu'il est conflit d'intérêts dans l'acquisition de véhicule avec la municipalité d'Albanel.

2.5) Liste des comptes de janvier 2023

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes de janvier 2023 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de janvier 2023, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

23-02-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine Verville, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de janvier 2023 pour un montant 147 325.73 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

2.6) Liste des contrats de plus de 25 000 \$ - Année 2022

La secrétaire-trésorière dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ ou une dépense totale de plus de 25 000 \$ aux administrateurs. De plus, selon l'article 477.6 (2) de la Loi sur les Cités et les Villes, et l'article 961.1 (2) du Code municipal, ladite liste est déposée sur le site Internet de la municipalité de St-Edmond-les-Plaines.

2.7) Secrétaire-trésorière

24-02-2023

Il est proposé par M. Martine Verville, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'intégrer Madame Nadia Genest à la Politique des cadres de la Régie à partir du 20 février 2023 avec tous les avantages sociaux;

D'engager la secrétaire-trésorière à un poste permanent d'un minimum de 30 heures par semaine.

2.8) Congrès ADMQ

CONSIDÉRANT la demande de la secrétaire-trésorière d'assister au congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 14 au 16 juin 2022 au Centre des Congrès de Québec;

25-02-2023

Il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser la secrétaire-trésorière, Mme Nadia Genest, à assister au Congrès de l'ADMQ en juin 2023;

QUE la Régie défraye les coûts pour l'inscription au montant de 566,00 \$ taxes non-comprises. Les frais de déplacement, l'hébergement, et les repas seront remboursés selon la Politique des cadres.

2.9) Correction résolution 88-08-2022 – Budget révisé 2022

CONSIDÉRANT QUE la résolution N°88-08-2022 adoptée à la séance ordinaire du conseil, tenue le 25 août 2022, puisqu'une erreur apparaît à la relecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 88-08-2022 se lit comme suit : « le budget révisé 2022 au montant de 1 640 850 \$ »;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 88-08-2022 devrait se lire : « le budget révisé 2022 au montant de 1 620 850 \$ »;

26-02-2023

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser la modification de la résolution N°88-08-2022 en conséquence.

3.- Sécurité Incendie

3.1) Statistiques du service incendie

Le rapport des statistiques du service incendie est présenté par M. Jerry Piquette. Il mentionne qu'il a eu 2 interventions en janvier 2023 sur notre territoire.

3.2) Résolution de concordance relativement à un emprunt

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale Géant souhaite emprunter par billets pour un montant total de 141 800 \$ qui sera réalisé le 23 février 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
05-2011	71 300 \$
07-2016	70 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

27-02-2023

Il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 février 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 février et le 23 août de chaque année;
3. les billets seront signés par la présidente et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	25 700 \$	
2025.	27 000 \$	
2026.	28 200 \$	
2027.	29 700 \$	
2028.	31 200 \$	(à payer en 2028)
2028.	0 \$	(à renouveler)

3.3) Résolution - Adjudication

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	16 février 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	23 février 2023
Montant :	141 800 \$		

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale Géant a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 février 2023, au montant de 141 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

25 700 \$	5,20000 %	2024
27 000 \$	5,00000 %	2025
28 200 \$	4,65000 %	2026
29 700 \$	4,50000 %	2027
31 200 \$	4,45000 %	2028

Prix : 98,80200

Coût réel : 5,04923 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES PLAINES BOREALES

25 700 \$	5,10000 %	2024
27 000 \$	5,10000 %	2025
28 200 \$	5,10000 %	2026
29 700 \$	5,10000 %	2027
31 200 \$	5,10000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,10000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

28-02-2023

Il est proposé par M. Martine Verville, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale Géant accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 23 février 2023 au montant de 141 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 05-2011 et 07-2016. Ces billets sont émis au prix de 98,80200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

3.4) Vente – Véhicule autopompe

CONSIDÉRANT QUE la Régie s'engage à maintenir une flotte de camions incendie et équipements connexes en mesure d'offrir une protection adéquate contre les incendies sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule autopompe n'est plus utilisé par la *Division – Sécurité incendie*;

29-02-2023

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la vente aux enchères du véhicule autopompe #203 par un avis public;

QUE le directeur général par intérim de la Régie soit autorisé à signer tout document utile et nécessaire à cette vente.

4.- Sécurité civile

5.- Administration

6.- Urbanisme et environnement

6.1) Modification quotes-parts – Inspection municipale 2023

CONSIDÉRANT QUE la Régie fournira à la municipalité d'Albanel les services en inspection municipale;

CONSIDÉRANT QUE la régie acquiert un véhicule pour l'inspecteur municipal couvrant les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, St-thomas-Didyme et auxquelles s'ajoute Albanel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de dresser un budget supplémentaire tenant compte de ce qui précède, en vertu de l'article 605 du Code municipale, et de modifier en conséquence les quotes-parts 2023 en lien avec le service d'inspection municipale;

30-02-2023

Il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter la modification des quotes-parts 2023 en lien avec le service d'inspection municipale, tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

D'autoriser un budget supplémentaire de 7 525 \$ pour la *Division – Urbanisme & Environnement*;

6.2) Acquisition camion usagée – Municipalité d'Albanel

ATTENDU que la Régie juge opportun d'acquérir, au profit de ces quatre (4) municipalités participantes à l'objet en matière d'urbanisme et environnement d'une (1) camionnette usagée;

ATTENDU que seules les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, St-Thomas-Didyme et Albanel participent financièrement, via leur quote-part, à l'acquisition du véhicule par la Régie pour l'objet Urbanisme & Environnement;

ATTENDU QUE la municipalité d'Albanel offre de vendre un véhicule usagé à la régie;

31-02-2023

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter l'offre de vente formulée par la municipalité d'Albanel, à la Régie, d'un camion usagé, Ford Ranger XL 2009 pour la somme de cinq mille dollars pour la *Division – Urbanisme & Environnement*;

D'autoriser la secrétaire-trésorière de la Régie à signer tout document utile et nécessaire à cette acquisition.

M. Dave Plourde se retire des discussions

7.- Assainissement des eaux usées et Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable

8.- Sécurité et Bien-être du milieu de vie

9.- Affaires nouvelles

10.- Correspondance

10.1) MRC Maria-Chapdelaine – Acceptation Budget 2023

La correspondance est déposée aux archives.

10.2) Héma-Québec - Remerciement

La correspondance est déposée aux archives.

10.3) Municipalité d'Albanel – Modification de la représentation

La résolution #23-011 de la Municipalité d'Albanel est déposée et le conseil d'administration prend acte que le délégué de cette municipalité est M. Dave Plourde, en remplacement de Mme Isabelle Thibeault.

12.- Période de questions

Aucune question de la part du public.

13.- Prochaine séance

La prochaine assemblée est le 16 mars 2023 à 19h00 à l'Hôtel de ville de Normandin.

13.- Levée de l'assemblée régulière

32-02-2023

Il est proposé par Mme Martine Verville, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 19h14.

Nadia Genest
Secrétaire-trésorière

Sylvie Coulombe
Présidente

Je, Sylvie Coulombe, présidente, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Coulombe
Présidente